

tranquille qu'il n'a été. Cependant je remarque qu'il y a eu plus de brouillaminies que dans tous ceux qui vous ont précédé. Pourquoi vous embarrassez de choses qui ne vous regardaient pas ou que vous pouviez suspendre jusqu'à l'arrivée de l'évêque ? Il fallait laisser les curés se battre entre eux. Pour démêler leurs intérêts temporels, ils avaient les voies de la justice séculière pour se faire régler ; ils n'avaient qu'à s'en servir, sans vous engager pour eux à soutenir des droits dans lesquels vous ne pouviez que succomber. A la bonne heure de chercher à accommoder ces deux curés, cela était de votre ministère et, faute par eux de vouloir entrer en accommodement, les laisser plaider tant qu'ils auraient voulu. En agissant ainsi, vous n'auriez point entré dans les discussions dans lesquelles vous êtes entré avec les sieurs Fornel et Jacrau. Vous n'auriez point soutenu un procès qui vous a coûté bien des chagrins et de l'argent. Que vous importait-il que le sieur Fornel fût official ou non, dès le moment que le Chapitre l'agréait par l'élection qui en avait été faite quoique de trois chanoines seulement. Il fallait vous en tenir là.

L'autre affaire que vous avez eue au sujet de la dispense de bans que vous avez donnée ne devait pas être plus heureuse pour vous. Ne savez-vous pas combien les parlements de France sont rigides quand il s'agit de mineurs et enfants de famille. Vous deviez savoir que les parents du garçon s'opposeraient au mariage de la demoiselle André avec le sieur de Rouville...

La saisie que le sieur Fornel a fait faire sur votre revenu du séminaire est outrageante ; j'en suis indigné ; il a eu l'insolence de m'écrire tout cela ; je sais à quoi m'en tenir sur son sujet.

Vous avez encore entrepris une chose que je n'aurais pas faite si j'avais été en place : à quoi vous aller endetter à faire des missions dans le diocèse pour qua-